

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VARZY**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	13 + 2 procurations

**Séance du 30 MARS 2021**

L'An Deux Mil Vingt-et-Un,  
Le trente mars,  
à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni,  
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
Monsieur Gilles NOËL, Maire.

Date de la convocation : 19/03/2021

Date d'affichage : 19/03/2021

**Objet de la Délibération** :

**Présents** : Mme Christiane BOCQUET, 1ère adjointe, M. Sébastien CIUDAD, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie BACHOLLET, 3ème adjointe, M. Fabrice BALLE, Mme Mélinda CORNE, Mme Chantal GENTY, Mme Elisabeth LÉLU, Mme Sophie MARCHANDISE, M. Michel PIGOURY, M. Michel PILOQUET, M. Serge SOSIEWICZ, M. Frédéric ZALEWSKI.

**Absents excusés** : Mme Jessaline BINET a donné procuration à Mme Mélinda CORNE.  
M. Pascal RIALLOT a donné procuration à Mme Chantal GENTY.

**N° 2021 - 22**

**PROGRAMME  
« Petites Villes de Demain »**

**CREATION  
D'UN POSTE DE CHEF DE  
PROJET**

Mme Anne-Marie BACHOLLET a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à la majorité des conseillers municipaux : 14 POUR et 1 CONTRE (M. Fabrice BALLE).

-----  
*Rapporteur : Monsieur le Maire.*

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'adhésion de la commune au programme « Petites Villes de Demain », il convient de créer un emploi de Chef de projet, à temps complet, qui remplira les missions listées dans la convention d'adhésion et, ce à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le : 8/4/2021

Après avoir entendu cet exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité 14 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. Fabrice BALLE) :

Et publication ou notification du :

13/4/2021


N° 2021 – 22 (suite)

**PROGRAMME  
« Petites Villes de Demain »**

**CREATION  
D'UN POSTE DE CHEF DE  
PROJET**

- ↳ **DECIDE** à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, dans le cadre de l'adhésion de la collectivité au programme « Petites Villes de Demain » de créer un emploi de Chef de projet, à temps complet.  
Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, au grade de secrétaire de mairie. S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie A, dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme ou d'une expérience professionnelle dans le secteur du secrétariat.
- ↳ **DIT** que la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de secrétaire de mairie.
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier le tableau des emplois et à inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
  
GILLES NOËL

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le : 8/4/2021

Et publication ou notification du :

13/4/2021

**SOUS-PREFECTURE  
DE CLAMECY**

Reçu le **08 AVR. 2021**

au contrôle de légalité